

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MARS 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 31 mars à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 25 mars 2022

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Poste vacant
35	22	7	0	5	1

Pour	Contre	Abstention
27	0	2

Membres présents : BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, CHADELAUD Michel, COUPET Georges, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, GLANGEAUD Delphine, GORA Richard, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, THEYS Michel

Suppléant avec voix délibérative : LECOMTE Jean Luc

Membres ayant donné pouvoir : ANOMAN Mathieu à THEYS Michel, CHABANAT Christine à GLANGEAUD Delphine, COLIN Juliana à SIMON Philippe, DELEFOSSE Laurent à PLAZANET Mélanie, ECHASSERIEAU Vincent à CHADELAUD Michel, LEVET Elise à MALET Patrick, LOURADOUR Patricia à GLANGEAUD Delphine

Membres absents : BERTRAND Sylvaine, BRUN Patrick, GASCHET Gérald, GORGE Christine, SALAGNAT Michèle

Secrétaire de séance : BOSDEVIGIE Jean-Pierre

FINANCES

Délibération n° 44-2022 : Attribution de subventions aux associations – Budget principal 2022

Madame la Présidente présente aux membres du Conseil Communautaire les demandes de subventions des associations œuvrant dans les domaines de compétences de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière.

N°	DOMAINE	ASSOCIATION	OBJET	MONTANT ATTRIBUE EN 2021	DEMANDE 2022	SUBVENTIO N MAXIMALE 2022
1	Enfance ALSH, Garderie périscolaire (0-6 ans)	F.O.L 87 Eymoutiers	Subvention de fonctionnement	18 940,23 €	25 000 €	25 000 €
2	Enfance ALSH, Garderie périscolaire (0-6 ans)	Peyrat Loisirs Jeunes Peyrat le Château	Subvention de fonctionnement	10 000,00 €	15 000 €	10 000 €

Par 27 voix pour et 2 abstentions (Dominique Baudemont, Evelyne Marquès), le Conseil Communautaire décide, après en avoir délibéré, d'

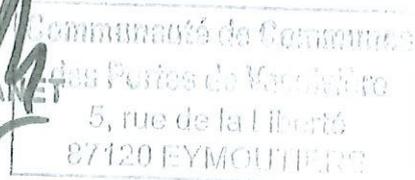
- ATTRIBUER les subventions désignées ci-dessus dans la limite des montants maximums votés au Budget principal 2022.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 06 avril 2022

La Présidente,
Mélanie PLAZANET

La Présidente,
Mélanie PLAZANET



Acte rendu exécutoire le : **15 AVR. 2022**
Publié le : **26 AVR. 2022**